

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 422 du 13 avril 1950 :

n° 422

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 avril 1950

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro

30 avril 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Chet Abclou est recruté en qualité de boy à l'hôtel de M. le Secrétaire général, pour compter du 1er avril 1950, au salaire mensuel de quatre mille francs (4.000 francs) en remplacement numérique de Moussa Tabti, licencié pour compter de la même date.